

CYCLE DE FORMATIONS

MÛRIR SON PROJET

S'INSTALLER OU DÉVELOPPER SON ACTIVITÉ EN MILIEU RURAL

Si vous êtes agriculteur ou porteur de projet en installation agricole, nous sollicitons le fond de formation VIVEA. Les agriculteurs doivent être à jour de leurs cotisations MSA et les porteurs de projet avoir fait le PPP (Parcours Professionnalisation Personnalisé).

Si vous êtes actif ou demandeur d'emploi, nos associations sont enregistrées comme organismes de formation. À ce titre, les formations peuvent être prises en charge par votre fond de formation professionnel. Contactez votre OPCA (pour les salariés), votre FAF (pour les travailleurs non salariés) ou le pôle emploi (pour les demandeurs d'emploi).

Pour les personnes non prises en charge par la formation professionnelle, une participation de 40€/journée sera demandée. Ne pas hésiter à nous contacter pour le financement.

INSCRIPTION & RENSEIGNEMENTS

07 81 20 97 40 / atelierdespossibles43@gmail.com



AUTOMNE-HIVER 2019
LE MONASTIER-SUR-GAZEILLE - 43



PROGRAMME DES FORMATIONS

- Pour être acteur et porteur de son projet d'installation et ou de développement de son entreprise
- Pour être capable de définir sa stratégie et de situer son projet dans le contexte rural ou agricole.

EXPLORER SON PROJET

Mesurez la signification pour vous de porter un projet. Identifiez vos motivations dans votre parcours, travaillez sur l'équilibre entre votre projet de vie et votre projet professionnel. Définissez les différentes activités et composantes de votre projet

30 septembre, 1, 2 octobre 2019

CHIFFRER SON PROJET

Acquérez les méthodes pour bâtir un plan de financement et un budget prévisionnel. Commencez à chiffrer votre propre projet et à en étudier la faisabilité économique.

14 octobre, 18 novembre 2019

COMMERCIALISER SES PRODUITS

Déterminez les circuits de commercialisation et démarches commerciales pour vos produits. Avantages et contraintes de chacun avec mises en situation. Raisonniez et argumentez votre prix de vente. Positionnez vos produits par rapport à la concurrence.

15 octobre 2019

CHOISIR SES STATUTS

Appréhendez les statuts juridiques, fiscaux et sociaux, ainsi que leurs corrélatifs pour pouvoir choisir des statuts adaptés à votre projet et à sa progressivité

4, 5 novembre 2019

RÉALISER UNE ÉTUDE DE MARCHÉ

Réfléchissez à la dimension commerciale de votre projet, trouvez les outils adaptés pour étudier votre marché, trouvez vos clients et positionnez vos produits.

19 novembre 2019

CRÉER UN OUTIL DE COMMUNICATION

Identifiez les outils et moyens de communication adaptés à votre projet, et définissez votre cahier des charges pour les mettre en œuvre. Planifiez la diffusion de ces outils de communication.

Concevez vos propres outils de communication. Les différentes étapes à respecter. Établissez votre cahier des charges et les premiers éléments pour mettre en place une identité visuelle cohérente. Définissez l'ordre de priorité des différents supports à créer, papiers (étiquettes, plaquettes, flyers, carte de visite...) et sur le web (site et réseaux sociaux).

9 décembre 2019

ELABORER SON PLAN D'ACTION

Repérez les interlocuteurs clés pour votre installation et les réseaux d'appui. Identifiez les dispositifs d'accompagnement et de financement pour votre projet.

Organisez la mise en œuvre concrète de votre projet dans le temps et utilisez-vous pour faire le point régulièrement sur son avancement. En fonction des besoins du groupe, d'autres journées collectives pourront être rajoutées au cycle.

10 décembre 2019

Les associations L'Atelier des Possibles, d'ASA et Afocg43, s'associent pour proposer un cycle de formations autour de l'installation et de la diversification en milieu rural.

Ces formations, de un à trois jours se déroulent sur 3 mois, d'octobre à décembre 2019.

Ce format vous laisse du temps pour travailler personnellement sur votre projet.